



POLE / SERVICE : Secrétariat Général

AUTEUR(S) : **Service Admissions**

DIFFUSION : **Candidats à l'entrée en formation de Technicien de l'Intervention sociale et familiale**

DATE : **12 juin 2019**

Épreuve écrite d'admissibilité Résumé-Commentaire (2 heures)

Serrez-vous la main

A Montigny-les-Cormeilles, pendant la récré, certains collégiens, après une formation d'une année scolaire se chargent de résoudre les conflits entre élèves.

Au collège Aragon, dans un quartier populaire de Montigny-les-Cormeilles (95), c'est l'heure de l'interclasse. Inès et Brahim, deux élèves de quatrième, reconnaissables à leur badge, demandent au gardien la clef d'un bureau un peu spécial. Avec ses petits fauteuils et son atmosphère feutrée, il est parfait pour leur mission : organiser, en dehors de toute présence adulte, une médiation entre deux élèves de sixième qui se sont affrontés dans la cour pour une histoire de réputation.

Le collège s'est intéressé à la médiation entre pairs à l'arrivée de l'actuel chef d'établissement, Luc Bastien, à la rentrée 2014. « *Dans cet établissement passé en REP où les élèves n'ont pas forcément les outils pour résoudre leurs conflits, la médiation entre pairs me semblait pertinente* », raconte le principal. Ici sont scolarisés 540 adolescents prompts à s'échauffer à la moindre occasion : regard de travers, geste déplacé, moquerie, insulte... « *Généralement, il ne s'agit pas d'histoires très graves mais, exacerbées par les réseaux sociaux, elles perturbent le climat scolaire*, constate Anabela Bandeira, la conseillère principale d'éducation. La médiation ne remplace en aucun cas la sanction, qui marque un manquement au règlement intérieur. Il s'agit plutôt d'améliorer l'ambiance scolaire. »

Ces conflits du quotidien, la CPE les connaît bien. C'est donc elle qui organise le dispositif, secondée par l'infirmier scolaire.

Ils ont bénéficié, comme une dizaine d'adultes au collège, des trois jours de formation dispensés par l'association MédiActeurs nouvelle génération. Et ont formé tous leurs élèves volontaires pour devenir médiateurs.

« *Chaque année, nous formons une douzaine d'élèves de sixième et cinquième, sur une heure dégagée dans les emplois du temps* », explique Anabela Bandeira. Ce mardi, se retrouvent donc Fatima, Athénaïs, Mehdi, Tom, Shahinez... La séance s'engage avec des petits Quiz ludiques : que feraient-ils si leur petite sœur interrompait leur programme TV favori pour changer de chaîne ? Si leur voisin de table prenait toute la place avec ses affaires ? S'ils surprénaient deux camarades à chuchoter en les regardant par-dessous ?

Cette initiative d'une quinzaine d'heure n'est pas inutile. « *Il n'est pas facile, par exemple, d'accepter qu'une même situation puisse être appréhendée de plusieurs points de vue* », explique l'infirmier.

A l'issue de la formation, les nouveaux médiateurs s'ajouteront aux 38 anciens, qui le resteront, s'ils le souhaitent, jusqu'à la fin du collège. A chaque rentrée, ils se présentent dans les classes et expliquent en quoi consistent l'outil pour que les élèves puissent s'en emparer. La médiation peut se faire à l'initiative d'un adulte mais aussi d'un élève concerné ou de ses camarades de classe. Il suffit de laisser un mot à Anabela Bandeira qui organise un RDV dans les deux jours à l'heure de la récré. Elle choisit les médiateurs, « *toujours plus âgés, qui ne connaissent pas les jeunes en conflit* ». Le principe ? Les réunir en nombre équivalent, pendant 15 minutes afin de revenir sur le conflit selon un protocole précis qui peut aider à trouver les mots : Que s'est-il passé ? Comment t'es-tu senti ? De quoi avez-vous besoin ? La dernière étape consiste à inciter les jeunes à trouver leur solution. C'est tout le principe de cette pratique : faire réfléchir sans imposer quoi que ce soit. « *Le rôle du médiateur n'est pas de réconcilier mais d'accompagner dans l'apaisement* ».

Brahim, élève en 4^{ème} est passé « *d'agresseur* » à « *médiateur* ». Son rôle lui plaît « *Cela m'a permis de comprendre que l'on pouvait se parler pour résoudre un conflit* ». Et si la médiation permettait de former les citoyens de demain ?

Selon un article de L'école des parents, N°631, avril-mai 2019, Agnes Morel

Consignes :

- 1- Vous présenterez les idées essentielles de ce texte (12 points).
- 2- Vous donnerez votre point de vue sur ce texte (12 points).
- 3 – Vous répondrez à l'une de ces deux questions (16 points) :
 - A – Selon-vous, en quoi la médiation entre pairs peut représenter un outil pour des élèves qui sont scolarisés au sein d'un réseau d'éducation prioritaire ?
 - OU
 - B – Comment comprenez-vous la conclusion de l'auteur : « Et si la médiation permettait de former les citoyens de demain »?

Critères d'évaluation :

Exercice 1 (sur 12 points)

Compréhension du texte (8 points)

Capacités de synthèse et de concision (4 points)

Exercice 2 (sur 12 points)

Capacité à donner un avis personnel (4 points)

Capacité à mobiliser des connaissances (4 points)

Qualité de la rédaction (4 points)

Exercice 3 (sur 16 points)

Compréhension de la question (6 points)

Qualité de l'argumentation (6 points)

Niveau de sensibilisation sur la question (4 points)

Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex

05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

